



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 9 AVRIL 2024

N° 2024-177 AIDE À L'INSTALLATION DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES - AVENANT N°1 À LA CONVENTION N° 1

Nomenclature des actes: 8.5

Vu la délibération n° 2023-152 en date du 29 mars 2023 approuvant la mise en place d'une aide à l'installation des médecins généralistes et autorisant la Présidente à octroyer et verser cette aide selon les modalités prévues ;

Vu la décision de la Présidente n° 2023-215 en date du 22 mai 2023 approuvant la signature d'une convention n°1 concernant l'octroi d'une aide financière à l'installation d'un médecin généraliste à mi-temps au sein de l'association ADMR à Chantonnay ;

Considérant que le temps de travail du médecin précité a évolué d'un mi-temps vers un 80 % depuis le 1^{er} août 2023 ;

Considérant que dans le respect des clauses initiales de la convention, il convient d'établir un avenant pour acter toute évolution du temps médical, et en conséquence, du montant de la subvention :

La Présidente décide de signer l'avenant n° 1, tel que joint en annexe.

À CHANTONNAY, le 9 avril 2024

Pour copie conforme, La Présidente Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/04/2024.